

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 mars 2010**

Décision n° **B-2010-1426**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située à l'angle de la rue des Bons Enfants et du 25, rue Lortet et appartenant au syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier "le G 7"

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1er mars 2010

Compte-rendu affiché le : 9 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna, Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Brachet (pouvoir à M. Bouju), Charles, Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Claisse (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Imbert A (pouvoir à M. Assi), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Daclin, Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière.

Bureau du 8 mars 2010

Décision n° B-2010-1426

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située à l'angle de la rue des Bons Enfants et du 25, rue Lortet et appartenant au syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier "le G 7"**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 février 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine, se propose d'acquérir, en vue de la réalisation des travaux nécessaires à l'élargissement de la rue des Bons Enfants à Lyon 7°, une parcelle de terrain nu d'une superficie de 186 mètres carrés environ, à détacher d'une parcelle cadastrée sous le numéro 42 de la section BO, et appartenant au syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier le G 7.

Au terme du compromis, le syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier le G 7 céderait le bien en cause libre de toute location ou occupation, à titre gratuit, conformément aux dispositions du permis de construire n° 069 387 05 00045 du 16 juin 2005 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située à l'angle de la rue des Bons Enfants et du 25, rue Lortet à Lyon 7° et appartenant au syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier le G 7, en vue de la réalisation de travaux d'élargissement de la rue des Bons Enfants.

2° - Autorise monsieur le président à signer le compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée sur l'opération n° 1628 - individualisée le 11 janvier 2010, pour la somme de 1 000 000 €.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2010.

5° - Le montant à payer en 2010 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 500 € pour les frais d'actes notariés et de 121,67 € pour les frais de document d'arpentage.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 mars 2010.